
Comment me débarrasser de mes déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E) ?

Modifié le 19/06/23

Les DEEE regroupent notamment

- des appareils ménagers (téléphone, sèche-cheveux, aspirateur, lave-linge...)
- du matériel informatique (ordinateur, imprimante...)
- les équipements de loisirs (chaîne hi-fi, télévision...)
- des outils (perceuse, tondeuse électrique)

Pour vous en débarrasser, vous pouvez

1. S'ils sont en bon état, les déposer à une association :

- Emmaüs Notre-Dame de Bondeville : <https://www.emmaus-rouen.com/infos-pratiques>
- Ressourcerie Résistes Darnétal : <https://www.resistes.org/pourquoi-donner>
- Envie Rouen et Saint-Aubin-lès-Elbeuf pour réparation et revente : <https://normandie.envie.org>

2. S'ils sont usagés, les faire reprendre gratuitement par le magasin en cas d'achat de nouveaux appareils en remplacement

3. [Les déposer en déchetterie](#)

